

## DELIBERATION n°2015-57

SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ mairie@ville-tournay.fr  
<http://www.ville-tournay.fr>

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 15  
Date de la convocation : 04/11/2015  
Date d'affichage : 13/11/2015

**BAIL A CONSTRUCTION – ESPLANADE DE LA GARE**

Suite à la présentation par un représentant de la société CAM Energie du projet de construction sur l'esplanade de la gare d'une halle métallique sur laquelle seraient installés des panneaux photovoltaïques, Monsieur le Maire propose d'y réserver un avis favorable. Il s'agit d'une structure de 60x30m l'opérateur prenant en charge le terrassement, les plots béton, la charpente livrée et posée, la couverture nord et sud, l'intégration d'un générateur photovoltaïque de 250 kWc sur le pan sud et le raccordement injection. Ce projet sera réalisé dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de 30 ans durant lequel la commune percevra un loyer fixe annuel de 1 € et jouira gratuitement de cet équipement pour tout type de manifestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec deux voix contre :

1. D'accepter le projet proposé
2. D'autoriser la signature de la promesse de bail d'une durée de 30 ans sur la base d'un loyer fixe annuel de 1 € présentée avec mise à disposition gratuite à la commune
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-57-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2015  
Date de réception préfecture : 13/11/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 04/11/2015

Date d'affichage : 13/11/2015

## DELIBERATION n°2015-58

SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### AMENAGEMENT PLACE D'ASTARAC DEMANDES DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'étude de faisabilité pour le réaménagement de la place de la bastide à Tournay qui a été commanditée par la commune. Ce projet est évalué à 1,017 M€. Afin de pouvoir réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter les différents partenaires pour le financement de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De solliciter l'Etat à hauteur de 250 000 €
2. De solliciter l'Europe à hauteur de 120 000 €
3. De solliciter le Conseil Régional à hauteur de 120 000 €
4. De solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 120 000 €
5. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-58-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2015  
Date de réception préfecture : 13/11/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 04/11/2015

Date d'affichage : 13/11/2015

## DELIBERATION n°2015-59

### SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

## LOCATION DE LA PARCELLE G n°113

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le bail signé entre la commune de Bruno MOGEDAS concernant la parcelle 170 située à proximité du domaine du Maïlou. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de location concernant la parcelle G n°113 de 5,26 ha et propose d'appliquer le même montant de 100€/ha soit 526 € annuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De louer la parcelle à Bruno MOGEDAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
2. De fixer le montant du loyer annuel pour la parcelle G113 à 526 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-59-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2015  
Date de réception préfecture : 16/11/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

## DELIBERATION n°2015-60

SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

**Présents :** MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

**Absents :**

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 15  
Date de la convocation : 04/11/2015  
Date d'affichage : 13/11/2015

### PROPOSITION D'ASSIETTE DE COUPES EXERCICE 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes pour 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité :

1. Le programme annuel de coupes proposé par l'ONF selon le tableau suivant :

Série	Parcelle	Année de passage prévu à l'aménagement	Proposition ONF		Décision du Conseil municipal	
			Dont supprimée ou reportée	Dont volume à marteler m3	Désignation	Destination des produits
U	31_0	2016		83	A marteler	Vente
	31_1	2016		53	A marteler	Vente
	31_2	2016		335	A marteler	Vente
				471		

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-60-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2015  
Date de réception préfecture : 13/11/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 04/11/2015

Date d'affichage : 13/11/2015

## DELIBERATION n°2015-61

SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### CESSION CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de Monsieur LABOGE de cession d'un chemin rural communal situé entre les parcelles H3 et H198 jusqu'aux parcelles H11 et H19.

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique a donné lieu à un avis favorable de la part du commissaire-enquêteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De déclasser le chemin du service public
2. D'autoriser la cession du chemin à Monsieur LABOGE pour un montant de 3000 €
3. De désigner Monsieur Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire, pour représenter la commune dans la signature des actes administratifs de cession du chemin rural

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,


  
Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-61-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2015  
Date de réception préfecture : 13/11/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 04/11/2015

Date d'affichage : 13/11/2015

## DELIBERATION n°2015-62

SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### GARANTIE EMPRUNT – OPH 65

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°21804 en annexe signé entre l'OPH65, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'accorder sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement du prêt n°21804, dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.
2. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'éligibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
3. Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-62-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2015  
Date de réception préfecture : 16/11/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 04/11/2015

Date d'affichage : 13/11/2015

## DELIBERATION n°2015-63

### SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

## AVIS COMMUNE DE TOURNAY – SDCI 65

Vu la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale soumis par la préfète des Hautes Pyrénées à l'avis du conseil municipal.

Considérant que cette proposition vise à proposer une fusion des deux communautés actuelles des cantons de Tournay et Pouyastruc ;

Considérant que cette perspective correspond à une cohérence territoriale, compte tenu de la taille et des caractéristiques sociodémographiques et économiques de ces deux territoires, dont le lien spatial est constitué par le lac de l'Arrêt-Darré ;

Considérant que cette fusion se caractériserait par la fusion de deux territoires d'importance comparable, tant en matière de démographie que de potentiel fiscal et de nombre de communes, permettant d'envisager qu'une telle fusion présenterait un caractère équilibré, tant en termes de moyens que de gouvernance ;

Considérant que dans l'ensemble proposé, la commune de Tournay, de loin la plus importante à tous points de vue, aurait vocation à accueillir le siège du futur EPCI, en sa qualité de principal bourg-centre du nouveau territoire communautaire constitué ;

Sur proposition de son maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. Emet à l'unanimité un avis favorable au projet de fusion proposé entre les EPCI de Tournay et Pouyastruc
2. Demande à ce que le futur arrêté préfectoral de création détermine la commune de Tournay comme siège du futur EPCI résultant de la fusion

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-63-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2015  
Date de réception préfecture : 13/11/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 04/11/2015

Date d'affichage : 13/11/2015

## DELIBERATION n°2015-64

SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES 2015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-17 et L2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier des produits communaux irrécouvrables en date du 10 septembre 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

1. D'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 340,95 € pour les années 2011 à 2013 se décomposant comme suit :

	Sommes non recouvrées
Rôle ou titre de 2011	46,10
Rôle ou titre de 2012	142,85
Rôle ou titre de 2013	152,00
<b>TOTAUX</b>	<b>340,95</b>

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-64-2-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2015  
Date de réception préfecture : 03/12/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 04/11/2015

Date d'affichage : 13/11/2015

## DELIBERATION n°2015-65

### SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

## TARIFS ALSH DECEMBRE 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour la période de décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Tarbes 16 décembre 2015 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-65-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2015  
Date de réception préfecture : 13/11/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 04/11/2015

Date d'affichage : 13/11/2015

## DELIBERATION n°2015-66

SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2015 - 4

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2015, présentés par les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Pétanque Club Tournayais : 320 €

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-66-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2015  
Date de réception préfecture : 13/11/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 04/11/2015

Date d'affichage : 13/11/2015

## DELIBERATION n°2015-67

SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### BAIL DE LA GENDARMARIE DELEGATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Vu l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Le Maire informe le Conseil municipal que les titres exécutoires émis fin 2014 correspondant au montant de la révision du loyer de fin 2013, de 2014 et de 2015 ne sont pas honorés par la Gendarmerie Midi-Pyrénées. Le juge des référés n'ayant pas voulu trancher le litige, Monsieur le Maire propose de porter l'affaire au fond dans le cas où un accord amiable ne pourrait être trouvé. Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de l'habiliter à pouvoir ester en justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### Décide :

1. D'habiliter Monsieur le Maire à agir au nom de la commune devant le juge administratif pour ordonner le paiement des titres exécutoires non contestés.
2. De désigner comme avocat Maître Julien SOULIE pour défendre la commune.

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-67-AI  
Date de téltransmission : 16/11/2015  
Date de réception préfecture : 16/11/2015

## DELIBERATION n°2015-68

SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

**Présents :** MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

**Absents :**  
Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 15  
Date de la convocation : 04/11//2015  
Date d'affichage : 13/11/2015

## CESSION FONCIERE – PARCELLE B N°812 – 521 m<sup>2</sup> - 2

Vu la délibération n°2014-66 constatant la désaffectation de la parcelle n° B 812,

Vu la délibération n°2014-67 constatant le déclassement de la parcelle n° B 812,

Vu la délibération n°2015-32 proposant la cession de la parcelle n°B 812 au prix de 55 € le m<sup>2</sup>

Le Maire informe le Conseil municipal que le cabinet infirmier de Tournay a donné son accord pour acquérir la parcelle B n°812, située rue du 19 mars 1962, d'une superficie de 521 m<sup>2</sup> au prix de 55 € le m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### Décide :

1. De désigner Monsieur Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire, pour représenter la commune dans la signature des actes administratifs de cession de la parcelle B n°812.

Fait et délibéré le 10 novembre 2015,  
Pour copie conforme,

Le Maire

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20151110-2015-68-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2015  
Date de réception préfecture : 16/11/2015